

## Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/1506 du 28 août 2017, renouvelant l'approbation de la substance active hydrazide maléique conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **FILINI 60 SG***

*de la société* UPL EUROPE LTD

*numéro de dossier* n°2018-2170

*Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit FILINI 60 SG dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active hydrazide maléique,*

*Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance** le 31 octobre 2018 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

| Informations générales sur le produit |                                                                                                   |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom du produit                        | FILINI 60 SG                                                                                      |
| Type de produit                       | Générique                                                                                         |
| Titulaire                             | UPL EUROPE LTD<br>Chadwick house, Birchwood park, warrington,<br>WA3 6AE CHESHIRE,<br>ROYAUME-UNI |
| Formulation                           | Granulé dispersable (WG)                                                                          |
| Contenant                             | 600 g/kg - hydrazide maléique                                                                     |
| Numéro d'intrant                      | 2140077                                                                                           |
| Numéro d'AMM                          | 2140053                                                                                           |
| Fonction                              | Fongicide                                                                                         |
| Gamme d'usage                         | Professionnel                                                                                     |

| Conditions générales d'arrivée à échéance                |            |
|----------------------------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché  | 31/10/2018 |
| Date limite pour la vente et la distribution             | 30/04/2019 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks | 30/04/2020 |

A Maisons-Alfort, le

24 SEP. 2018



**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)